

DE LA PROTECTION DES ENFANTS À LA BIENTRAITANCE DES FAMILLES

JÉSU F., GABEL M. & MANCIAUX M. (*)

L'enfant, les pouvoirs publics et les familles

L'enfant représente, aux yeux des adultes, l'avenir de la société. Aussi sa protection, son développement et, peu à peu, son éducation deviennent-ils des enjeux majeurs de l'idéal de la République française dès les premières heures de celle-ci.

Considérer chaque enfant comme concerné, dès sa naissance, par l'application des principes de liberté, d'égalité et de fraternité n'est-il pas le plus puissant des moyens de garantir la diffusion et la reproduction du modèle de société que résumant et proposent ces principes ?

Deux siècles plus tard, le système français de protection de l'enfance porte - tout comme le dispositif de l'Éducation nationale - la marque de cette conception républicaine. Et le devoir d'intervention publique est devenu légitime dans toutes les situations, notamment familiales, où la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation d'un enfant sont compromises ou en risque de l'être. Ainsi, dès la fin du XIX^{ème} siècle, la famille n'est-elle plus considérée, surtout si elle rencontre des difficultés, comme le cadre où les conditions optimales de développement et d'épanouissement d'un enfant sont *a priori* garanties. On apprend même à reconnaître en elle le principal lieu d'émergence de sources spécifiques de danger. Au premier signal d'alerte, l'État et - depuis 1984 - les services des Conseils généraux sont tenus de proposer des mesures d'aide et de suivi de cette aide. S'il y a lieu, le recours à l'intervention judiciaire se manifesterà de façon plus ou moins précoce ou plus ou moins systématique selon que l'on considère que la famille présente surtout des difficultés ou surtout des défaillances, selon son adhésion réelle aux mesures proposées et bien entendu selon la nature du danger encouru ou des préjudices subis par l'enfant.

Cause ou conséquence de cette institutionnalisation de la protection de l'enfance, il est notable que le proche environnement des familles assume aujourd'hui bien moins spontanément la fonction de support du rôle éducatif des parents qu'il ne le faisait dans les sociétés rurales et ouvrières traditionnelles. La sollicitude du corps social est désormais requise sous des formes monétarisées, anonymes, collectives et non plus communautaires. Les cotisations sociales, la fiscalité nationale et locale et les services qu'elles permettent de financer se sont substitués aux soutiens de proximité. C'est ainsi que, pour respectable et ambitieux qu'il soit, le principe de l'égalité de tous en matière d'accès à la protection et à l'éducation a fini par prévaloir sur celui de la solidarité et de la responsabilité actives de chacun à l'égard des enfants et des familles en difficulté.

Or, dans le même temps, la problématique des maltraitances commises envers des enfants - mais aussi envers des personnes rendues dépendantes du fait d'une maladie, d'un handicap, du vieillissement - a pris une nouvelle importance dans le débat public. Les violences et les négligences familiales, voire institutionnelles, sont mieux connues, mieux reconnues, moins tolérées. Leurs sources, leurs contextes de survenue, leurs formes et leurs effets font l'objet d'études encouragées par les pouvoirs publics. Des tendances similaires se manifestent dans le domaine, souvent considéré comme connexe, de la délinquance des mineurs.

A l'évidence cependant, la figure de l'enfant en danger et, de plus en plus, celle de l'enfant dangereux incitent aujourd'hui à réévaluer les rapports entre responsabilités privées et

(*) Cet article est paru dans le Journal du Droit des Jeunes (version française) de mai 2000. Ce texte est l'introduction de l'ouvrage collectif "Bienveillances : mieux traiter les familles et les professionnels", sous la direction de Marceline Gabel, Frédéric Jésus et Michel Manciaux, à paraître en avril 2000 aux Editions Fleurus (collection psychopédagogie)

responsabilités publiques sur l'accueil, le statut, la protection, l'éducation et le devenir des enfants. Car si l'immixtion des pouvoirs publics et des professionnels dans la vie privée des familles a pu longtemps être opérée dans un contexte où le paternalisme de l'État était relativement accepté, il ne pourrait en aller de même aujourd'hui sans intégrer les évolutions des mentalités et des réalités sociales.

L'institution familiale traverse en effet une crise identitaire marquée tant par le remaniement de ses structures (concubinage, divorces, monoparentalité, recompositions diverses) que par la redéfinition des rôles parentaux et des modes de relation qui s'ensuivent entre les générations. Nombre de familles connaissent, de surcroît, une importante dégradation de leurs conditions d'existence, génératrice d'isolement, de déstabilisations et donc parfois de maltraitements de toutes formes, subies ou agies. Les difficultés des parents à assumer leurs responsabilités éducatives proviennent souvent d'une série de difficultés économiques et sociales (chômage, logement, marginalisation) et/ou personnelles (stress de tous ordres, conflits conjugaux, problèmes de santé mentale). Ces parents peuvent avoir eux-mêmes traversé, pendant leur enfance ou leur adolescence, des crises familiales jalonnées le cas échéant de violences, de carences ou de négligences graves infligées par les différents adultes chargés de leur éducation. Chacune ou l'ensemble de ces circonstances sont à l'évidence de nature à affecter la construction de leur capacité à devenir parent, puis à le rester. Elles révèlent dans la plupart des cas des besoins d'accompagnement et de soutien, plutôt que de suppléance, de substitution ou de contrainte. Aussi conduisent-elles à mieux repérer tant les limites et les possibles effets pervers des seules approches psychosociales individuelles à visée réparatrice que celles des réponses judiciaires quand elles sont excessives ou inappropriées.

S'agissant par exemple du dispositif de protection de l'enfance en danger, son fonctionnement reste en effet orienté par des interventions dont les deux principales caractéristiques sont : d'être effectuées tardivement ou en période de crise, sur un mode plus ou moins contraignant, voire coercitif, au sein de familles en proie à toutes sortes de difficultés; et de privilégier la sécurité de l'enfant et la réparation des dommages qu'il a subis. L'action consiste alors soit à séparer l'enfant victime de l'auteur des maltraitements, par placement du premier et/ou incarcération du second; soit à apporter une aide «*en milieu ouvert*» pour transformer positivement la situation familiale; soit encore à réaliser une difficile combinaison de ces deux approches. Or, les interventions menées de la sorte sont souvent vécues comme insatisfaisantes, tant par les professionnels que par les enfants et les adultes concernés. On mesure de plus en plus l'inconvénient qu'elles présentent d'être plus centrées sur la personne de l'enfant que sur la dynamique familiale, de négliger les besoins des adultes et de privilégier en outre des approches essentiellement psychologiques des difficultés des uns et des autres. Il est certes souvent indispensable - quoique non suffisant - de permettre à l'enfant de restaurer ses repères externes et son estime de soi et de développer ses capacités à construire ses propres moyens de protection interne. Mais peut-on se contenter d'attendre des adultes qu'ils se laissent convaincre ou décident d'eux-mêmes d'entreprendre un travail de type psychothérapeutique sur leurs difficultés actuelles et sur leur passé ?

Prévenir la survenue ou la répétition de risques et de maltraitements nécessite surtout d'intervenir auprès des parents avec des objectifs, des méthodes et des moyens directement adaptés à leur situation actuelle et, donc, déterminés avec eux. Et de le faire si possible de façon précoce, parfois même dès la grossesse, et soutenue. Il s'agit bien souvent, pour commencer, de les aider à sortir de leur isolement social, à établir ou restaurer des liens de confiance avec leur environnement. Puis de les accompagner concrètement et au quotidien dans l'exercice voire la découverte de leurs rôles de parents, de les amener à reconsidérer leurs valeurs, leurs modèles, leurs pratiques en matière d'éducation, à mieux identifier pour mieux les résoudre les surgissements de conflits que suscite toujours l'éducation des enfants.

En complément voire en lieu et place d'éventuels projets thérapeutiques, ce sont donc de véritables projets de soutien socio-éducatif qu'il importe de proposer aux familles en difficulté. Forgés avec elles et auprès d'elles, ces projets pourront alors concerner et

mobiliser non seulement les enfants et les parents auxquels ils sont tout d'abord destinés, mais aussi - chaque fois que cela est possible, souhaitable et accepté - le groupe familial élargi, le réseau relationnel immédiat des uns et des autres quand il existe et, au-delà, un ensemble d'autres familles (vivant dans un même quartier, usagères d'un même service, etc.). Autrement dit, si de tels projets doivent certes reposer sur les professionnels présents et actifs dans l'environnement des familles en difficulté, ils doivent aussi s'ouvrir à toutes les opportunités pour qu'y participent d'autres parents et des personnes solidaires en mesure d'établir avec elles des échanges dignes et fructueux. Il conviendra à cet effet de s'appuyer pour commencer, le plus en amont et le plus en profondeur possible, sur les structures auxquelles des missions préventives, éducatives ou d'accueil sont explicitement confiées en direction de l'ensemble des familles résidant sur un même territoire, et pas seulement des familles en difficulté : caisses d'allocations familiales, services sociaux polyvalents, services de protection maternelle et infantile, centres de planification et d'éducation familiales, services de maternité, haltes garderies, établissements scolaires, centres sociaux...

Face aux nouvelles réalités sociales et aux évolutions familiales, et aux risques d'impasse qu'elles comportent, les mécanismes assistantiels qui ont permis depuis deux siècles à l'«*État providence*» de structurer la solidarité nationale sont donc aujourd'hui à la recherche de nouveaux relais plus, peut-être, que de nouveaux principes. Simultanément, la territorialisation accrue de l'action sociale a favorisé l'émergence d'initiatives soucieuses de conjuguer proximité, pertinence, éthique et efficacité. Leurs promoteurs redécouvrent ou revalorisent à cette occasion, au-delà du visage de l'utilisateur consommateur de services, le rôle de l'habitant impliqué et mobilisable, et peu à peu celui du citoyen acteur et solidaire. Dès lors, dans le champ de la protection de l'enfance comme dans de nombreux autres domaines de l'action sociale mais aussi éducative, sanitaire, culturelle, et plus globalement pour ce qui concerne la lutte contre les exclusions de tous ordres, c'est un impératif de revitalisation du projet et du pacte républicains qui se profile à l'ordre du jour des acteurs et des décideurs concernés. (...)

La bientraitance : des principes aux pratiques

Dans un précédent ouvrage collectif ¹, nous émettions l'hypothèse que si la lutte contre les maltraitances faites aux enfants relève pour les professionnels d'une exigence à la fois déontologique et politique, la promotion de la bientraitance ressortit à un autre registre, qui est manifestement celui de l'éthique.

C'est-à-dire d'une éthique moderne, dégagée de sa tentation historique à se laisser fasciner par un impératif catégorique de dénonciation du «*mal*» et acceptant de s'ouvrir à des prises de position en faveur, sinon d'un «*bien*», du moins d'un «*mieux*» toujours possible pour la personne humaine du fait même de son humanité, et tournée en premier lieu vers les enfants.

Aussi le présent ouvrage a-t-il été conçu autour d'une invitation faite à des auteurs venus d'horizons différents de s'associer à l'examen approfondi et argumenté de cette hypothèse, de ses prémisses et de ses conséquences, et ceci en les invitant à y apporter des contributions tant théoriques qu'étayées par la pratique.

Il nous a paru judicieux, à cet effet, de s'intéresser aux diverses actions de prévention et de réhabilitation menées ou à mener en direction des parents maltraitants ou, surtout, en risque de le devenir - voire en direction des adolescents et des futurs parents; et, plus généralement, de le faire en explorant ce que peut signifier et pourrait impliquer à ces occasions, en particulier pour les professionnels, le concept de «*bientraitance à l'égard des familles*».

À ce choix thématique, nous venons de montrer qu'il y a plusieurs motifs :

- les familles, quelles que soient leurs formes et leurs conditions de vie, sont à l'évidence les premières instances de protection des enfants;

¹ «*Maltraitances institutionnelles. Accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter*», sous la direction de Marceline Gabel, Frédéric Jésus et Michel Manciaux. Éditions Fleurus, 1998, 303 pages.

- les enfants ont en général d'autant plus de chances d'être bien traités que leurs parents l'auront été ou le sont eux-mêmes par les différents acteurs et institutions impliqués dans la construction et l'accompagnement de leur parentalité (au niveau de l'expérience, de l'exercice et de la pratique de celle-ci);
- en d'autres termes, des parents mieux respectés, mieux reconnus et mieux soutenus dans leurs compétences et leurs responsabilités pourront être des parents plus respectueux et plus protecteurs de leurs enfants; et ceux-ci se forgeront des images et des références parentales qui les rendront à leur tour plus respectueux et plus protecteurs à l'égard de leurs propres enfants;
- la politique familiale actuelle entend s'attacher non seulement à faire évoluer le système d'aides financières aux familles dans le sens d'une plus grande justice sociale et à faciliter la vie quotidienne des familles, mais aussi «à accompagner les parents dans leur rôle éducatif» : il importe, en s'inspirant des expériences en cours, d'accompagner ces déclarations de principe de recommandations concrètes et d'incitations utiles pour les pratiques qui entendent s'en inspirer.

Pour autant, il ne saurait être question de faire porter aux seuls parents le poids et la responsabilité de ces dysfonctionnements éducatifs ou relationnels que l'on se complaît trop souvent à analyser et à mesurer dans les seuls registres emblématiques des maltraitances et/ou des délinquances de mineurs. Si un certain nombre de mineurs sont considérés en cette fin de siècle - comme ils l'ont été à la fin du siècle précédent - comme simultanément ou successivement en danger et dangereux, c'est l'ensemble des adultes, à savoir les parents et leur environnement social et institutionnel, qui doit continuer à être interrogé sans exclusive à ce propos. Les parents étiquetés *comme «démissionnaires»* n'ont-ils pas été souvent «*démissionnés*» par les institutions qu'ils fréquentent au sujet de leurs enfants ou de leurs difficultés familiales ? Les professionnels de ces institutions sont-ils vraiment aidés à aider ces parents ? Sont-ils suffisamment formés à agir avec eux plutôt qu'à leur place pour chercher et trouver des solutions aux problèmes qu'ils soulèvent ensemble ? Comment les uns et les autres sont-ils encouragés à aborder les questions d'éducation et plus encore de coéducation des enfants autrement qu'en termes de contrôles, de contraintes, de conflits - même si ces dimensions sont consubstantielles à tout projet éducatif ?

Nous avons donc estimé nécessaire d'élargir constamment à des thèmes sociétaux plus vastes le champ de référence initial de nos constats, de nos hypothèses et des interrogations qui aussitôt s'en déduisent. La sortie tant attendue et si souvent invoquée de l'individualisme généralisé; la reformulation des principes d'un pacte républicain adapté aux enjeux de notre temps; la participation des citoyens - et des futurs citoyens - aux décisions qui les concernent; le retissage des liens sociaux et de la solidarité de proximité : l'affirmation de ces principes n'est-elle que la matière de discours incantatoires ? Ou bien autant d'invitations à construire de nouvelles formes de soutien actif et d'accompagnement au quotidien pour et avec des familles - et donc des enfants - certes en difficulté, mais potentiellement en recherche de moyens de sortir de leur isolement, de leurs menaces d'aliénation de toutes natures ?

Plus précisément, nous avons souhaité que le présent ouvrage puisse contribuer à modifier en profondeur le regard des acteurs sociaux et des décideurs sur les enfants, les parents, les familles, les institutions en difficultés et désireux d'en sortir; à rechercher systématiquement, chez les uns et les autres, les valeurs, les compétences et les ressources à promouvoir pour faire face aux carences et aux dysfonctionnements qui risquent de les victimiser ou de les stigmatiser; à favoriser les interventions les plus précoces susceptibles, aux différentes étapes de leurs cycles de développement, de les associer activement à une pédagogie du succès, et pas seulement au dépistage et au traitement des échecs; à développer concrètement, au-delà des concepts, les attitudes professionnelles et civiques d'empathie, de confiance et de bientraitance.

Ce dernier objectif n'est pas le moindre. La bientraitance ne saurait en effet résulter du seul appel à la mobilisation des bons sentiments et à la mise en œuvre des bonnes pratiques. Elle représente bien moins une finalité allégorique qu'une démarche volontaire voire obstinée - un projet éthique dont certaines étapes et caractéristiques ne vont pas sans une

certaine prise de risques de la part de celles et de ceux qui s'y engagent au quotidien et dans la durée. Aussi le projet de bienveillance des familles requiert-il aussi l'instauration d'un climat de bienveillance, et pour commencer de relations de confiance, entre et envers les acteurs impliqués, qu'ils soient professionnels, non professionnels ou bénévoles. Comme le soulignent en effet les auteurs du «*Plaidoyer pour les enfants*» publié à Bruxelles, en 1999, par le Fonds Houtman, «*la confiance, c'est ce qui permet la prise de risques dans les relations humaines*». C'est aussi ce qui permet à un enfant de grandir et de découvrir le monde en s'y éprouvant audacieux parce que protégé, libre parce que solidaire.